CAHIER DES CHARGES

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Étude sur l'accès des travailleur.ses saisonnier.es marocain.es aux services bancaires et financiers entre la France et le Maroc : cartographie des difficultés, benchmark des offres et guide pratique.
Bénéficiaire(s)	Projet THAMM+ Équipe France, mis en œuvre par Expertise France
Pays	Maroc (Rabat, Casablanca et régions de recrutement) ; France, dans les bassins d'emploi saisonnier
Durée totale des jours prévus	43 jours de travail, à partir de la date de notification du contrat

II. Contexte et justification du besoin

Le projet THAMM+ Équipe France, financé par l'Union européenne, l'Agence Française de Développement (AFD) et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, est mis en œuvre par Expertise France. Il vise à renforcer les dispositifs de mobilité professionnelle circulaire entre le Maroc et la France dans une logique de bénéfices mutuels pour les travailleurs, les employeurs ainsi que les deux pays partenaires, en appui à la Stratégie Nationale de Mobilité Professionnelle Internationale (SNMPI) et aux capacités institutionnelles des acteurs marocains chargés de la mobilité professionnelle internationale, au premier rang desquels l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC).

Les recrutements de travailleurs saisonniers marocains vers la France connaissent une croissance rapide : 6 300 en 2018, plus de 10 000 en 2021, 15 700 en 2022 selon l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), et la convention-cadre FNSEA-OFII-ANAPEC signée en 2023, ainsi que les conventions de partenariat conclues ou renouvelées avec d'autres organisations professionnelles françaises, notamment Légumes de France et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), visent à faciliter davantage ces flux, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'hôtellerie-restauration. Ces travailleurs perçoivent une rémunération en France sur des périodes de trois à six mois (dont une part est transférée au Maroc), la France étant la première source des transferts des Marocains résidant à l'étranger (environ un tiers d'un volume de 122 milliards de dirhams en 2025)[1].

Au-delà de la seule détention d'un compte, c'est l'ensemble du parcours financier du travailleur saisonnier qui conditionne la sécurisation de sa mobilité : réception du salaire, paiements courants, transferts de fonds vers le Maroc, épargne et mobilisation des fonds au retour. L'accès à un compte et à des services financiers adaptés en constitue le socle : il conditionne le versement du salaire, l'accès au logement et aux prestations sociales, la constitution de justificatifs pour le renouvellement du titre de séjour et la sécurité des fonds. Mais l'enjeu réside moins dans la détention de comptes en France et au Maroc que dans leur capacité à fonctionner comme un continuum financier France-Maroc simple, abordable et effectivement

[1] Office des Changes, Indicateurs Mensuels des Échanges Extérieurs (IMEE), Bulletin consolidé 12/2025.

utilisé par les travailleur.ses. Ce parcours constitue ainsi un levier important d'inclusion financière, en cohérence avec les initiatives existantes sur le corridor, notamment le programme DigitRemit Maroc mis en œuvre par le FIDA.

Or, en France, ce public se situe à l'intersection de plusieurs régimes juridiques conçus indépendamment :

- un statut de séjour fondé sur le maintien de la résidence habituelle hors de France[2]
- des règles de paiement du salaire qui ne rendent la bancarisation obligatoire qu'au-delà d'un seuil de 1 500 € nets mensuels et interdisent tout versement à un tiers[3]
- un droit bancaire tiraillé entre le droit d'accès au compte de base[4] et le durcissement des obligations de vigilance issu du paquet européen de lutte contre le blanchiment[5], susceptible d'accroître les pratiques de de-risking à l'égard des profils temporaires.

Il convient toutefois de relever que la Cour de justice de l'Union européenne a rappelé, à propos d'une liste de sanction, qu'un refus d'ouverture d'un compte de base ne peut être fondé sur un motif automatique et suppose une évaluation individualisée du risque[6]. S'y ajoute l'article 21c de la directive CRD6[7], qui encadre la fourniture transfrontalière de services bancaires depuis un pays tiers et conditionne le montage juridique de toute préparation bancaire réalisée depuis le Maroc.

Par ailleurs, l'Instruction générale des opérations de change (IGOC 2026)[8] soumet l'ouverture de comptes et la détention d'avoirs à l'étranger par les résidents marocains à autorisation et à déclaration auprès de l'Office des Changes. Ces dispositions conditionnent ainsi la détention et le maintien d'un compte en France par les travailleur.ses saisonnier.es, qui conservent la qualité de résident au sens de la réglementation marocaine des changes.

Une analyse préparatoire conduite par le projet met en évidence plusieurs constats de départ :

- le droit d'ouvrir un compte existe formellement mais son exercice pratique par les saisonniers est incertain (méconnaissance de la procédure de droit au compte, refus de guichet non motivés, barrière linguistique) ;
- la continuité du compte entre deux saisons (maintien, dormance, frais, clôture, réactivation) apparaît comme un enjeu au moins aussi important que l'ouverture initiale pour un public circulaire ;
- l'offre de services potentiellement adaptée est éclatée entre plusieurs familles d'acteurs (banques généralistes françaises, filiales européennes agréées de groupes bancaires marocains, établissements de paiement et néobanques, banques marocaines depuis le Maroc) sans qu'aucune donnée consolidée ne permette de les comparer ;
- aucune statistique publique ne documente le taux réel de bancarisation, les modes effectifs de paiement des salaires ni la fréquence des refus.

[2] CESEDA, art. L. 421-34 (carte de séjour pluriannuelle portant la mention « travailleur saisonnier »).
[3] Code du travail, art. L. 3241-1 et D. 3241-1 (seuil de 1 500 €).
[4] Directive 2014/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 ; Code monétaire et financier, art. L. 312-1 (droit au compte).
[5] Règlement (UE) 2024/1624 (AMLR), applicable à compter du 10 juillet 2027.
[6] Arrêt CJUE du 11 juin 2026, affaire C-81/24.
[7] Directive (UE) 2024/1619 (CRD6), art. 21c, applicable à compter du 11 janvier 2027.
[8] Office des Changes, Instruction Générale des Opérations de Change (IGOC) 2026 ; dahir n° 1-59-358 du 17 octobre 1959 (déclaration des avoirs à l'étranger).

Ces constats constituent des hypothèses de travail que la présente mission devra vérifier, préciser, amender ou infirmer sur la base d'une investigation empirique rigoureuse. Dans ce contexte, le projet THAMM+ Équipe France souhaite mobiliser une expertise pour explorer de manière systématique la question de l'accès des saisonniers marocains aux services bancaires et financiers, cartographier les difficultés effectivement rencontrées, recenser et comparer les offres disponibles. Ces résultats seront intégrés dans un guide pratique de préparation des travailleurs saisonniers, destiné à garantir au maximum l'exercice de leurs droits ainsi que la réduction des coûts bancaires liés à leur séjour et à leurs transferts. Les résultats de cette étude ont également vocation à alimenter les actions d'information et d'accompagnement mises en œuvre par les partenaires du projet THAMM+ Équipe France au bénéfice des travailleurs saisonniers marocains.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général

L'objectif général de la mission est de produire une connaissance empirique et comparative de l'accès des travailleur.ses saisonnier.es marocain.es aux services bancaires et financiers, en France et au Maroc, tout au long de leur parcours de mobilité, puis de la convertir en outils directement utilisables par le projet et ses partenaires. La mission s'intéresse à l'ensemble du parcours financier, dans une perspective de continuité entre les services utilisés dans les deux pays.

Elle vise également à formuler des recommandations opérationnelles portant tant sur l'information et l'accompagnement des travailleur.ses que sur l'évolution des pratiques et des cadres de nature à lever les blocages identifiés.

La mission comporte quatre composantes indissociables : (i) l'exploration et la cartographie des difficultés rencontrées tout au long de ce parcours, appuyées sur une enquête auprès des travailleur.ses ; (ii) le recensement des principales offres bancaires et financières accessibles à ce public en France et au Maroc ; (iii) un benchmark structuré de ces offres selon une grille de critères transparente ; (iv) l'élaboration, sur cette base, d'un guide pratique de préparation des travailleur.ses saisonnier.es, orienté vers la garantie effective de leurs droits, la sécurisation de leur situation au regard des cadres réglementaires français et marocain ainsi que la réduction des coûts bancaires et de transfert, en tenant compte des besoins des bénéficiaires.

2) Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, la mission devra permettre :

- d'établir une situation de référence sur la bancarisation des travailleur.ses saisonnier.es marocain.es en France : proportion de titulaires d'un compte (français, marocain, les deux, aucun), modes effectifs de paiement des salaires, fréquence et motifs des refus bancaires, canaux de transfert utilisés et coûts supportés, sort du compte à l'intersaison. Cette situation sera établie sur la base d'une enquête auprès d'un échantillon d'au moins 100 travailleur.ses saisonnier.es d'une ou plusieurs campagnes, constitué par quotas afin de garantir des effectifs exploitables selon les principaux profils (secteur d'activité, ancienneté dans le dispositif, genre, niveau de formation), avec un effectif minimal de 20 femmes. Le consultant précisera dans son

offre la méthode d'échantillonnage et de passation, ainsi que les limites de représentativité des résultats ;
- de cartographier les difficultés rencontrées à chaque étape du parcours : exigences documentaires et pièces refusées, délais, barrière linguistique, accessibilité géographique des agences dans les bassins d'emploi saisonnier, pratiques de guichet hétérogènes, frais de tenue de compte et de dormance, coûts et délais de transfert, clôtures subies, perte d'historique bancaire d'une saison à l'autre ; ainsi que les structures susceptibles d'accompagner les travailleur.ses dans leurs démarches bancaires (OSC, organisations d'employeurs, OFII), vers lesquelles le guide pourra orienter ;
- de clarifier le cadre juridique de l'accès au compte pour ce public incluant :
 - un avis motivé sur la qualification du titulaire d'une carte « travailleur saisonnier » au regard de la condition de domiciliation de l'art. L. 312-1 CMF, les modalités concrètes d'exercice du droit au compte (attestation de refus, saisine de la Banque de France), le régime du compte à l'intersaison, ainsi que les implications de l'article 21c de la CRD6 pour les relations bancaires nouées depuis le Maroc ;
 - une analyse du statut, au regard de l'IGOC 2026, du compte détenu en France par un.e travailleur.se saisonnier.e résident.e au sens de la réglementation des changes (ouverture, maintien à l'intersaison, obligations de déclaration et de rapatriement des revenus), ainsi que du régime des comptes en devises ou en dirhams convertibles ouverts au Maroc au titre de revenus de source étrangère ;
- de recenser les principales offres pertinentes, selon des critères de sélection explicites, en couvrant les deux rives du parcours :
 - **En France :** banques généralistes (y compris celles implantées dans les bassins d'emploi saisonnier), filiales et succursales de groupes bancaires marocains (Attijariwafa Bank Europe, Chaabi Bank, etc.), établissements de paiement, néobanques et fintechs à IBAN français ou européen, ainsi que les opérateurs de transfert d'argent ;
 - **Au Maroc :** banques implantées dans les principaux bassins de recrutement, notamment leurs offres destinées aux résidents disposant de revenus de source étrangère (comptes en devises ou en dirhams convertibles), établissements de paiement et solutions de réception digitales (comptes de paiement, portefeuilles mobiles), ainsi que les réseaux de retrait d'espèces ;

Le recensement portera une attention particulière à l'interopérabilité entre les canaux d'envoi en France et l'écosystème de réception au Maroc, afin d'identifier les combinaisons permettant un parcours continu, de la réception du salaire à l'usage des fonds par les familles.

- de réaliser un benchmark comparatif de ces offres selon une grille explicite, à définir en concertation avec Expertise France, couvrant au minimum : les conditions et documents exigés pour l'ouverture (y compris les justificatifs de domicile alternatifs), la tarification complète (ouverture, tenue de compte, inactivité, clôture) et sa transparence avant toute opération, le coût et les modalités des transferts vers le Maroc, les conditions d'usage et de continuité du compte (maintien à l'intersaison, utilisation des fonds, services associés), l'accessibilité des services (linguistique, géographique et numérique) ainsi que la conformité juridique du montage au regard des cadres réglementaires français et marocain ;
- de comparer le coût total effectivement supporté (frais et marge de change) des différents canaux de transfert (virements bancaires, opérateurs de transfert, solutions

digitales, canaux informels le cas échéant), en distinguant le prix affiché du coût effectif. Le comparatif devra être effectué sur des cas-types représentatifs des montants et des fréquences observées, et documentera (à partir de l'enquête) les arbitrages entre coût, rapidité, accessibilité et confiance qui orientent le choix des travailleur.ses saisonnier.es ;

- d'élaborer un guide pratique de préparation des travailleur.ses saisonnier.es couvrant l'ensemble du cycle : documents à préparer avant le départ, options d'ouverture de compte et comparaison simplifiée, démarches en cas de refus, bonnes pratiques pour réduire les frais bancaires et les coûts de transfert, gestion du compte à l'intersaison et préservation de l'historique bancaire, précautions relatives aux justificatifs utiles au renouvellement du titre de séjour. Le guide intégrera une courte séquence d'éducation financière et numérique (évaluer le coût réel d'un transfert, sécuriser son compte et son téléphone, identifier les fraudes, choisir le canal adapté, informer sur les avantages de conserver une partie des fonds sur un compte). Il privilégiera un langage clair et accessible et sera décliné, en complément du livret, en formats courts et facilement diffusables avant le départ ;
- de formuler, en complément du guide, des recommandations opérationnelles à l'attention du projet et de ses partenaires institutionnels et privés, fondées sur les constats de l'étude. Elles porteront à la fois sur les mesures d'accompagnement susceptibles d'amplifier l'effet du guide et sur les évolutions des pratiques ou des cadres réglementaires de nature à lever les blocages structurels identifiés. Elles seront hiérarchisées et préciseront, pour chacune, l'acteur responsable. Une attention particulière sera portée aux mesures spécifiques aux travailleuses saisonnières.

3) Champ de l'étude

L'étude couvre l'ensemble du parcours financier des travailleur.ses saisonnier.es, du Maroc vers la France et retour : (i) la phase de préparation avant le départ (documents, information, éventuelles démarches anticipées) ; (ii) la phase d'installation et d'ouverture de compte en France ; (iii) l'utilisation du compte pendant la saison (réception du salaire, paiements, retraits, prestations sociales) ; (iv) les transferts de fonds et leur réception au Maroc (modalités de réception par les familles, retrait, solutions digitales) ; (v) ainsi que la phase de retour et d'intersaison (sort du compte, épargne et usage des fonds, préparation de la saison suivante). Elle couvre les secteurs de l'agriculture et de l'hôtellerie-restauration, avec une attention particulière aux principaux bassins d'emploi saisonnier en France et aux régions d'intervention du projet au Maroc, ainsi qu'à la situation spécifique des travailleuses saisonnières.

Le périmètre des acteurs comprend les établissements de crédit et de paiement en France et au Maroc, les opérateurs de transfert de fonds, les acteurs institutionnels concernés (ANAPEC, MIEPEC, OFII, Banque de France, Bank Al-Maghrib, Office des Changes, organismes de sécurité sociale), les employeurs et organisations professionnelles, les organisations de la société civile et associations d'accompagnement, ainsi que, le cas échéant, l'ACPR. L'analyse intégrera l'évolution des cadres réglementaires français, européen et marocain en tant que paramètre de solidité des options examinées. Lorsque cela sera pertinent, l'étude prendra également en considération les pratiques effectivement mises en œuvre par les établissements, au-delà des seules dispositions prévues dans leur documentation publique, selon des modalités préalablement validées par Expertise France.

Les constats de l'analyse préparatoire mentionnés à la section « Contexte et justification du besoin » ont valeur d'hypothèses et non de conclusions : le consultant est expressément invité à les mettre à l'épreuve et, le cas échéant, à les contredire sur la base de ses observations.

4) Résultats à atteindre

À l'issue de la mission, le projet THAMM+ Équipe France et ses partenaires disposeront d'une connaissance empirique et actualisée de l'accès des travailleur.ses saisonnier.es marocain.es aux services bancaires et financiers, tout au long de leur parcours de mobilité entre la France et le Maroc. Cette connaissance reposera sur une situation de référence chiffrée (taux de bancarisation, modes de paiement, refus bancaires, coûts de transfert), une cartographie des difficultés rencontrées à chaque étape du parcours et une analyse juridique clarifiant le cadre applicable en France et au Maroc. Elle sera complétée par un benchmark comparatif des principales offres bancaires et financières disponibles dans les deux pays, incluant le coût réel des transferts. L'ensemble de ces résultats sera converti en un guide pratique de préparation des travailleur.ses saisonnier.es, testé auprès du public cible et directement utilisable par les partenaires. La mission débouchera enfin sur des recommandations opérationnelles hiérarchisées, portant tant sur l'accompagnement des travailleur.ses que sur l'évolution des pratiques et des cadres réglementaires.]

IV. Description de la mission

1) Méthodologie

Le consultant proposera dans son offre technique une méthodologie détaillée, qui devra combiner analyse documentaire et juridique, enquête de terrain auprès des travailleur.ses, consultation des établissements financiers et des acteurs institutionnels, et vérification empirique des conditions réellement pratiquées, la mission accordant une importance particulière à l'écart possible entre les conditions générales affichées par les établissements et les pratiques effectives de guichet.

La méthodologie devra à minima couvrir les phases suivantes :

Phase 1 : Cadrage et analyse documentaire et juridique

Revue de la documentation pertinente : textes applicables en France et au Maroc, documentation publique des établissements, études existantes sur l'inclusion financière des travailleur.ses migrant.es, documentation du projet. Cette revue inclura les guides, outils et données développés dans le cadre d'initiatives similaires (notamment WAFIRA et DigitRemit Maroc, ainsi que les bases de données existantes sur les coûts de transfert dans le corridor France-Maroc) afin d'en capitaliser les acquis.

Le consultant produira l'analyse juridique visée à la section « Objectifs spécifiques », en sollicitant dès cette phase l'Office des Changes, Bank Al-Maghrib et la Banque de France sur les points le nécessitant. Il finalisera les outils de collecte (questionnaire, guides d'entretien, grille de benchmark, cas-types de transfert) et le plan d'échantillonnage.

La note méthodologique issue de cette phase sera soumise à la validation d'Expertise France avant tout déploiement sur le terrain.

Phase 2 : Enquête auprès des travailleur.ses saisonnier.es et cartographie des difficultés

Enquête auprès d'un échantillon d'au moins 100 travailleur.ses saisonnier.es, constitué selon la stratégie proposée et les modalités définies à la section « Objectifs spécifiques ». Les

sessions organisées par l'OFII et l'ANAPEC avant le départ et au retour pourront être mobilisées comme opportunités de collecte.

L'enquête sera complétée par des focus groups et des entretiens approfondis permettant de reconstituer des parcours financiers complets France-Maroc, en incluant, lorsque cela est possible et avec leur consentement, les bénéficiaires des transferts au Maroc, afin d'identifier les points de friction des deux côtés du corridor. Les résultats seront désagrégés selon le genre, l'ancienneté dans le dispositif (primo-saisonnier.es ou récurrent.es), le secteur et le territoire de recrutement, dans la limite des effectifs disponibles.

Le consultant explicitera sa stratégie d'accès aux travailleur.ses (ANAPEC, OFII, employeurs ou autres canaux), le traitement des biais de sélection associés à chaque canal ainsi que les dispositions prises pour conduire les échanges en darija et, le cas échéant, en amazighe.

Phase 3 : Recensement des offres et benchmark

Collecte des conditions et tarifs auprès des établissements identifiés en France et au Maroc, à partir de la documentation publique, d'entretiens avec les établissements et de vérifications pratiques des conditions réelles d'ouverture, selon une méthode précisée par le consultant et validée par Expertise France.

Le consultant renseignera la grille de benchmark, calculera le coût total des transferts (frais et marge de change) sur les cas-types définis en phase 1 et analysera l'interopérabilité entre canaux d'envoi et de réception. L'analyse comparative identifiera les offres et combinaisons les mieux adaptées selon les profils et situations types, avec mention explicite des limites de comparabilité et du degré de vérification de chaque donnée.

Phase 4 : Élaboration et test du guide pratique

Rédaction du guide pratique sur la base des résultats des phases précédentes, intégrant la séquence d'éducation financière et numérique prévue à la section « Objectifs spécifiques ». Le guide fera l'objet d'un test d'utilisabilité auprès d'un panel de travailleur.ses saisonnier.es, incluant des travailleuses, et d'agents d'accompagnement (ANAPEC, OFII, OSC).

Ce test portera non seulement sur la compréhension des informations, mais aussi sur la capacité à réaliser des tâches concrètes à l'aide du guide (par exemple comparer deux offres, identifier le coût total d'un transfert, réunir les pièces nécessaires, savoir réagir en cas de refus ou de tentative de fraude). Le consultant définira ces tâches, rendra compte des résultats du test et révisera le guide en conséquence.

Il proposera les formats les plus adaptés aux usages du public (livret complété de formats courts et facilement diffusables : fiches, capsules audio ou vidéo, supports numériques), en français et en arabe, avec des déclinaisons audio en darija. Le consultant élaborera les contenus et scénarios des différents formats, leur production graphique et audiovisuelle étant assurée en lien avec l'expertise communication du projet.

Phase 5 : Restitution et finalisation

Présentation des résultats, des recommandations et du projet de guide lors d'un atelier de restitution réunissant les parties prenantes. Les observations pertinentes formulées par les partenaires seront intégrées dans la finalisation du rapport final, du benchmark consolidé, du tableau synthétique des recommandations et du guide validé.

2) Livrables attendus

Le consultant sera chargé de produire les livrables suivants :

Livrable 1 : Note méthodologique

Compréhension de la mission ; synthèse de la revue documentaire et des éléments capitalisables issus d'initiatives similaires ; méthodologie détaillée par phase ; outils de collecte ; plan d'échantillonnage et stratégie d'accès aux travailleur.ses ; liste des établissements et des acteurs institutionnels à consulter ; méthode de vérification pratique des conditions d'ouverture ; dispositions de protection des données personnelles ; calendrier détaillé. La note sera soumise à la validation d'Expertise France avant tout déploiement sur le terrain.

Livrable 2 : Rapport d'analyse : cartographie des difficultés et cadre juridique

Résultats de l'enquête (situation de référence) et des entretiens qualitatifs, y compris les parcours financiers reconstitués de part et d'autre du corridor France-Maroc ; résultats désagrégés (genre, ancienneté dans le dispositif, secteur et territoire de recrutement) dans la limite des effectifs disponibles ; cartographie des difficultés par étape du parcours financier. Le rapport présentera aussi une analyse juridique motivée couvrant le volet français et européen (droit au compte et domiciliation, régime du compte à l'intersaison, implications de l'article 21c de la CRD6) et le volet marocain (statut du compte détenu en France au regard de l'IGOC 2026, obligations de déclaration et de rapatriement, régime des comptes en devises ou en dirhams convertibles), avec indication du degré de certitude de chaque conclusion et des points appelant une position des autorités. Il mettra en évidence les principales bonnes pratiques observées et les opportunités d'amélioration identifiées.

Livrable 3 : Benchmark comparatif des offres

Recensement des offres en France et au Maroc et grille comparative complète, sous forme de tableur exploitable et de synthèse analytique, couvrant l'ensemble des critères visés à la section « Objectifs spécifiques ». Le benchmark comprendra le calcul du coût total des transferts (frais et marge de change) sur les cas-types, l'analyse de l'interopérabilité entre canaux d'envoi et de réception ainsi qu'une lecture par profils et situations types de travailleur.ses saisonnier.es. Pour chaque donnée, le tableur indiquera la source, la date de vérification et le niveau de fiabilité (information publique, confirmée par l'établissement ou vérifiée en pratique). Il sera conçu pour être actualisé périodiquement par le projet après la mission et accompagné d'une courte notice de mise à jour.

Livrable 4 : Guide pratique de préparation des travailleur.ses saisonnier.es

Guide couvrant la préparation documentaire avant le départ, le choix et l'ouverture du compte, les recours en cas de refus (y compris la procédure de droit au compte pas à pas), la réduction des frais bancaires et des coûts de transfert, la gestion du compte à l'intersaison, la préservation des justificatifs et les précautions à observer au regard des réglementations française et marocaine. Il intègre une séquence d'éducation financière et numérique et oriente vers les structures d'accompagnement identifiées. Rédigé en langage simple, disponible en français et en arabe, il est testé auprès du public cible. Il est livré sous forme de livret complété de formats courts directement diffusables par l'ANAPEC, l'OFII et les partenaires (fiches, contenus et scénarios de capsules audio ou vidéo, avec déclinaison audio en darija, supports numériques). Une déclinaison courte à destination des agents d'accompagnement (fiche réflexe) sera également fournie. Le livrable comprend une note de restitution du test

d'utilisabilité (tâches testées, résultats, ajustements apportés) ainsi que les fichiers sources de l'ensemble des supports, dans un format modifiable permettant leur mise à jour et leur adaptation par les partenaires du projet.

Livrable 5 : Atelier de restitution et rapport final

Animation d'un atelier de restitution avec les parties prenantes et compte rendu de l'atelier. Remise d'un rapport final consolidé intégrant les observations, comprenant la synthèse des constats, le benchmark consolidé, le guide validé et les recommandations hiérarchisées à l'attention du projet et de ses partenaires, présentées sous forme de tableau synthétique (recommandation, acteur responsable, horizon de mise en œuvre, niveau de priorité, activité du projet de rattachement).

3) Coordination

La mission est conduite en coordination étroite avec l'équipe projet THAMM+ Équipe France, qui en assure la supervision. Le consultant sollicite, selon les besoins et aux phases pertinentes, l'ANAPEC, l'OFII, l'Office des Changes, Bank Al-Maghrib et la Banque de France. Madame Mouna BOUHMOUCH, chef de projet adjointe sera l'interlocuteur unique désigné pour la mise en œuvre de la mission

V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

1) Période de mise en œuvre : date de notification de contrat
2) Date de démarrage souhaitable : 23 Novembre 2026
3) Date de fin : 28 Ferrier
4) Durée effective : 43 jours de travail. La durée totale de la mission est à préciser par le consultant, en cohérence avec l'offre technique et le calendrier des campagnes saisonnières, sans dépasser 4 mois.
5) Planning/calendrier : le calendrier détaillé sera précisé dans la note méthodologique (Livrable 1) et validé par Expertise France.

Le calendrier prévisionnel d'exécution des missions se présente comme suit :

Missions	Expert.e.s		Observations / Livrables & jalons
	Expert.e principal.e (jours)	Expert.e juridique (jours)	
Livrable 1 : Note méthodologique			
Note méthodologique et présentation PPT (méthodologie, chronogramme, livrables).	2	1	Cadrage, revue documentaire et préparation des outils. Validation par Expertise France avant déploiement sur le terrain. **Livrable** : Note méthodologique et présentation PPT (méthodologie, chronogramme, livrables).
Livrable 2 : Rapport d'analyse			
Rapport d'analyse : enquête de terrain, analyse juridique et cartographie des difficultés par étape du parcours.	12	7	Enquête auprès d'au moins 100 travailleur.ses saisonnier.es, focus groups et entretiens approfondis ; reconstitution de

			parcours financiers France-Maroc ; analyse juridique sur les volets français, européen et marocain, avec consultation de l'Office des Changes, de Bank Al-Maghrib et de la Banque de France ; cartographie des difficultés par étape du parcours. **Livrable** : Rapport d'analyse : enquête de terrain, analyse juridique et cartographie des difficultés par étape du parcours.
Livrable 3 : Tableur actualisable			
Tableur avec source, date et niveau de vérification de chaque donnée, synthèse analytique et notice de mise à jour.	7	2	Benchmark comparatif des offres. Collecte et vérification des offres en France et au Maroc ; calcul du coût total des transferts sur les cas-types ; analyse de l'interopérabilité ; analyse de la conformité des montages au regard des cadres réglementaires ; lecture par profils types. **Livrable** : Tableur avec source, date et niveau de vérification de chaque donnée, synthèse analytique et notice de mise à jour.
Livrable 4 : Guide pratique			
Guide finalisé, note de restitution du test, fichiers sources modifiables.	7	1	Rédaction du guide en français et en arabe, intégrant la séquence d'éducation financière et numérique ; validation juridique du contenu ; test d'utilisabilité par tâches auprès de travailleur.ses (dont des travailleuses) et d'agents d'accompagnement ; contenus et scénarios des formats courts (fiches, capsules audio en darija) ; fiche réflexe pour les agents. **Livrable** : Guide finalisé, note de restitution du test, fichiers sources modifiables.
Livrable 5 : Atelier de restitution et rapport final			
Compte rendu de l'atelier et rapport final consolidé (synthèse des constats, benchmark, guide validé, recommandations hiérarchisées).	3	1	Préparation et animation de l'atelier de restitution ; intégration des observations ; élaboration du tableau synthétique des recommandations. **Livrable** : Compte rendu de l'atelier et rapport final consolidé (synthèse des constats, benchmark, guide validé, recommandations hiérarchisées).
TOTAL	31	12	Total : 43 jours de travail

VI. Expertise et profil demandés

1) Nombre d'experts par mission : 2 (expert.e principal.e et expert.e juridique)

La mission sera idéalement conduite par une équipe de deux expert.es, dont les profils sont décrits ci-dessous. Dans le cas d'une offre portée par un.e seul.e expert.e, celui-ci ou celle-ci précisera dans son offre comment la double compétence (inclusion financière et enquêtes, d'une part ; réglementation bancaire et des changes, d'autre part) sera mobilisée. Dans tous les cas, l'offre indiquera comment la connaissance de la réglementation marocaine des changes sera assurée, le cas échéant par le recours à un appui juridique ponctuel.

2) Profil de l'expert.e principal.e : Inclusion financière et enquêtes (chef.fe de mission)

A. Expériences spécifiques

- diplôme de niveau Master (Bac+5) en économie, finance, sciences sociales ou domaine pertinent ;
- au moins 10 années d'expérience professionnelle, dont des études empiriques sur l'accès aux services financiers ou les transferts de fonds ;
- expérience confirmée de conduite d'enquêtes quantitatives et qualitatives auprès de publics vulnérables ou peu lettrés, incluant le traitement des biais d'échantillonnage et intégrant une approche sensible au genre ;
- expérience de benchmark ou d'analyse comparative d'offres de services financiers ;
- expérience d'élaboration de supports d'information ou d'éducation financière à destination du grand public, démontrant une capacité à restituer des questions juridiques et tarifaires complexes en langage simple et accessible.

B. Qualités attendues

- rigueur, autonomie et capacité à produire des livrables de qualité dans des délais contraints ;
- capacité à interagir et à animer des échanges avec des interlocuteur.rices aux profils variés (établissements financiers, administrations, organisations professionnelles, travailleur.ses).

C. Atouts

- connaissance de l'écosystème financier marocain, notamment en milieu rural (banques, établissements de paiement, portefeuilles mobiles) ;
- expérience sur le corridor Maroc-France ou sur des publics migrants comparables ;
- expérience de tests d'utilisabilité de supports auprès des publics cibles ;
- expérience de projets financés par l'Union européenne, l'AFD ou d'autres bailleurs internationaux.

3) Profil de l'expert.e juridique : Réglementation bancaire et des changes

A. Expériences spécifiques

- diplôme de niveau Master (Bac+5) en droit, avec une spécialisation en droit bancaire, financier ou économique ;

- au moins 7 années d'expérience professionnelle en analyse juridique ou en conseil dans le domaine bancaire et financier ;
- compétence attestée en réglementation bancaire française et européenne (droit au compte, dispositif de lutte contre le blanchiment, CRD6), démontrée par des travaux d'analyse ou des avis juridiques.

B. Atouts

- connaissance de la réglementation marocaine des changes (IGOC) et du cadre prudentiel marocain ;
- connaissance du droit des étrangers applicable aux travailleur.ses saisonnier.es (CESEDA) ;
- expérience de travaux sur l'inclusion financière ou la protection des consommateurs.

4) Exigences communes à l'équipe

Le consultant devra faire preuve de :

- maîtrise du français (écrit et oral) par les deux expert.es ;
- maîtrise de la darija au sein de l'équipe, directement ou par le recours à des enquêteurs.rices, dont des enquêtrices pour les échanges avec les travailleuses ; la maîtrise de l'amazighe constitue un atout ;
- bonne connaissance des enjeux de la migration de travail et idéalement, des dispositifs de mobilité saisonnière entre le Maroc et la France ;
- indépendance vis-à-vis des établissements financiers et opérateurs de transfert entrant dans le champ du benchmark (chaque expert.e remettra une déclaration d'absence de conflit d'intérêts) ;
- engagement en faveur de la protection des données personnelles des enquêté.es, des principes du travail décent et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

VII. Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra (1) une offre technique, (2) une offre financière, sous forme de documents PDF séparés et signés et (3) un dossier administratif. L'offre technique ne doit contenir aucune information de prix.
L'évaluation des offres sera faite selon la pondération suivante : 70% pour l'offre technique et 30% pour l'offre financière.

A. Offre technique

L'offre technique, rédigée en français, suit la structure des présents termes de référence et comprend :

- la compréhension de la mission, les hypothèses que le consultant entend mettre à l'épreuve et la méthodologie proposée pour chaque phase ;
- les modalités de conduite des échanges en darija et, le cas échéant, en amazighe, y compris le recours éventuel à des enquêteur.rices ;
- la composition de l'équipe, la répartition des responsabilités et des jours entre les expert.es. Pour une offre portée par un.e seul.e expert.e, les modalités de mobilisation de la double compétence ainsi que de la connaissance de la réglementation marocaine des changes ;
- un calendrier indicatif ;

- en annexe et si disponible, un exemple anonymisé de support d'information ou d'éducation financière grand public produit antérieurement.

Offre financière

L'offre financière comprendra le taux journalier, incluant l'ensemble des frais et prestations associés (déplacements, hébergement et per diem au Maroc), ainsi que les coûts liés au recours éventuel à des enquêteur.rices. Elle présentera la décomposition de ces coûts et précisera la devise ainsi que le régime de taxes (HT ou TTC).

B. Dossier administratif

- le CV de chaque expert.e proposé.e, de préférence au format UE, de 3 à 5 pages maximum, accompagné des copies des diplômes. Les CV indiqueront clairement, pour chaque référence, le poste occupé, les activités réalisées et la durée d'intervention ;
- au moins deux références professionnelles pertinentes au regard de la mission avec les coordonnées des commanditaires et la mention de leur volume ;
- une déclaration d'absence de conflit d'intérêts signée par chaque expert.e ;
- les pièces administratives selon le statut du candidat : pour les personnes morales, copie du RC (modèle J ou équivalent), ICE ou équivalent, présentation de la structure ; pour les consultant.es individuel.les, justificatif du statut fiscal ou de l'immatriculation professionnelle.

C. Évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon la pondération suivante : 70 % pour l'offre technique et 30 % pour l'offre financière.

L'offre technique sera notée selon la grille suivante :

Critère	Points
Compréhension de la mission, méthodologie et pertinence des hypothèses	30
Profil général des porteurs de l'offre	20
Expériences spécifiques en lien avec la mission	20
Total	70

VIII. Compte-rendu de missions

Le compte rendu de mission sera constitué par les livrables produits dans le cadre de la mission, à savoir la note méthodologique (Livrable 1), le rapport d'analyse portant sur la cartographie des difficultés et le cadre juridique (Livrable 2), le benchmark comparatif des offres (Livrable 3), le guide pratique de préparation des travailleur.ses saisonnier.es (Livrable 4), ainsi que le compte rendu de l'atelier de restitution et le rapport final consolidé, comprenant la synthèse des constats, le benchmark consolidé, le guide validé et les recommandations hiérarchisées (Livrable 5).

IX. Informations pratiques

- Lieu de la mission : Rabat, Casablanca avec déplacements dans les régions marocaines de recrutement et, le cas échéant, en France dans les bassins d'emploi saisonnier.
- Durée : 43 jours de travail ; la durée totale de la mission est à préciser, en cohérence avec l'offre technique et le calendrier des campagnes saisonnières, sans dépasser 4 mois.
- Supervision : équipe projet THAMM+ Équipe France.
- Langues de travail : français et arabe.